



Bulletin Officiel
Département du Loiret

Directeur de publication : M. Marc GAUDET

ISSN : 0294-1317

N°01 - Tome 1 – MARS 2021

SOMMAIRE

COMMISSION PERMANENTE

Pages

- Séance du vendredi 12 mars 2021..... 1 à 39

COMMISSION DES BATIMENTS, DES ROUTES, CANAUX ET DEPLACEMENTS

A 01 - Politique des Infrastructures - Programme "Entretien et exploitation du réseau routier" - Viabilité hivernale - Tarifs d'indemnisation des agriculteurs participants au déneigement d'une partie du réseau routier départemental secondaire

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver la note de calcul fixant les tarifs d'indemnisation des agriculteurs participant au déneigement d'une partie du réseau routier départemental, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 3 : Les dépenses de fonctionnement relatives à la mise en œuvre des présentes dispositions seront imputées sur les crédits de la politique A02 - Infrastructures consacrés à l'exploitation du réseau routier départemental.

A 02 - Politique des Infrastructures - Convention relative à l'aménagement d'une aire de contrôle des véhicules de transport terrestre sur la RD 2060 à Sury-aux-Bois, lieudit « Pont des Besniers », et aux modalités d'utilisation et d'entretien ultérieures

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention entre l'État, représenté par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire, et le Département du Loiret, pour la mise à disposition de l'aire de stationnement située le long de la RD 2060 à Sury-aux-Bois, son aménagement et les modalités d'entretien.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer, au nom du Département du Loiret, la convention telle qu'annexée à la présente délibération.

A 03 - Politique "Optimiser les moyens de l'institution" - Cession de véhicules, équipements et outillage hors d'usage

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'autoriser la cession à destination des professionnels et des partenaires du Département des véhicules et équipements départementaux, dont les caractéristiques figurent ci-après :

VEHICULES ET ENGIN A REFORMER								
N°	Description	Code Inventaire	Immatriculation	Marque	Modèle	carburant	Date 1ère mise en circulation	Kilométrage
Véhicules légers								
1	VL CITROEN C1	10050	AJ-855-VR	CITROEN	C1	Gazole	14/01/2010	214 252
2	VL CITROEN C1	10052	AJ-834-VR	CITROEN	C1	Gazole	14/01/2010	206 025
3	VL CITROEN C1	10055	BB-250-XL	CITROEN	C1	Essence	20/10/2010	114 271
4	VL CITROEN C1	10054	BB-811-XK	CITROEN	C1	Essence	20/10/2010	143 811
5	VL CITROEN C2		3374YW45	CITROEN	C2	Gazole	29/11/2005	148 485
6	VL CITROEN C3	11006	6886XV45	CITROEN	C3	Essence	17/06/2002	184 100
7	VL CITROEN C3	11019	2328YF45	CITROEN	C3	Gazole	05/01/2005	203 552
8	VL CITROEN C4	12011	9497ZQ45	CITROEN	C4	Gazole	10/06/2008	178 424
9	VL CITROEN C4	12012	1692ZV45	CITROEN	C4	Gazole	18/11/2008	249 846
10	VL CITROEN C4	12013	1693ZV45	CITROEN	C4	Gazole	18/11/2008	294 232

VEHICULES ET ENGIN A REFORMER

N°	Description	Code Inventaire	Immatriculation	Marque	Modèle	carburant	Date 1ère mise en circulation
Véhicules légers							
11	VL CITROEN C4 Picasso	12001	3686XS45	CITROEN	C4	Gazole	04/03/2002
12	VL PEUGEOT 107	10056	BX-175-AX	PEUGEOT	107	Essence	06/10/2011
13	VL PEUGEOT 107	10057	BX-555-WY	PEUGEOT	107	Essence	18/11/2011
14	VL PEUGEOT 208	11102	FA-209-AG	PEUGEOT	208	Essence	29/08/2018
15	VL PEUGEOT 407	12009	3650ZP45	PEUGEOT	407	Gazole	07/04/2008
16	VL RENAULT CLIO	11028	BV-354-QN	RENAULT	CLIO	Gazole	28/09/2011
17	VL RENAULT CLIO	11027	BV-348-QN	RENAULT	CLIO	Gazole	28/09/2011
18	VL RENAULT TALISMAN	12021	ET-403-NN	RENAULT	TALISMAN	Gazole	24/01/2018
19	VL TWINGO	10024	BH-687-MW	RENAULT	TWINGO	Essence	20/07/2005
Véhicules légers destinés à Association d'insertion Domicile Services							
20	VL CITROEN C2	10048	AC-772-KH	CITROEN	C2	Gazole	12/08/2009
21	VL CITROEN C2	10049	AD-917-FV	CITROEN	C2	Gazole	06/10/2009
22	VL CITROEN C2	10019	30 YK 45	CITROEN	C2	Gazole	19/05/2004
Poids lourds et Utilitaires							
23	VH RENAULT KERAX+ RABOT 55301 + SALEUSE 56132	25003	BH-799-PR	RENAULT	KERAX	Gazole	24/11/2003
24	VH RENAULT MASTER + RABOT 55302 + SALEUSE 56130	25002	BH-783-PR	RENAULT	KERAX	Gazole	19/11/2001
25	VU IVECO DAILY	32015	BW-932-PA	IVECO	DAILY	Gazole	11/10/2011
26	VU RENAULT MASCOTT	20003	BH-704-PH	RENAULT	MASCOTT	Gazole	01/10/2001
27	VU RENAULT MASCOTT	20002	BH-806-PH	RENAULT	MASCOTT	Gazole	05/11/2001
28	VU RENAULT MASTER	21120	BH-594-PH	RENAULT	MIDLINER	Gazole	18/10/1995
29	VU RENAULT MASTER	21123	BH-454-PH	RENAULT	MIDLUM	Gazole	05/11/2003
30	VUL PEUGEOT BOXER	18024	7980ZK45	PEUGEOT	BOXER	Gazole	10/10/2007
31	VUL PEUGEOT PARTNER	14023	7983YS45	PEUGEOT	PARTNER	Gazole	11/07/2005
32	VUL PEUGEOT PARTNER	14024	7984YS45	PEUGEOT	PARTNER	Gazole	11/07/2005
33	VUL PEUGEOT PARTNER	14034	5752ZL45	PEUGEOT	PARTNER	Gazole	16/11/2007
34	VUL PEUGEOT PARTNER		3962ZS45	PEUGEOT	PARTNER	Gazole	
35	VUL RENAULT KANGOO	14017	BH-710-NB	RENAULT	KANGOO	Gazole	08/06/2005
36	VUL RENAULT KANGOO	14057	CB-171-DV	RENAULT	KANGOO	Gazole	07/02/2012
37	VUL RENAULT MASTER	18018	BH-737-PF	PEUGEOT	MASTER	Gazole	25/04/2005
38	VUL RENAULT MASTER	18034	AR-905-RG	PEUGEOT	MASTER	Gazole	05/05/2010
39	VUL RENAULT MASTER		AS-778-HG	PEUGEOT	MASTER	Gazole	18/05/2010
Véhicules intervention SDIS							
40	MOTO POMPE		263	SIDES	1515 RE		17/06/1987
41	VI CITROEN C25		7999TN45	CITROEN	C25	Gazole	21/05/1990
42	VI MERCEDES 609 D		1222VJ45	MERCEDES	609 D	Gazole	20/09/1993
43	VI MERCEDES 609 DA		3497VC45	MERCEDES	609 DA	Gazole	18/08/1992
44	VI MERCEDES 609 DC		BW-733-MH	MERCEDES	609 DC	Gazole	11/07/1989
45	VI MERCEDES UNIMOG		9887SW45	MERCEDES	UNIMOG	Gazole	15/06/1987

VEHICULES ET ENGIN A REFORMER								
N°	Description	Code Inventaire	Immatriculation	Marque	Modèle	carburant	Date 1ère mise en circulation	Kilométrage
Véhicules intervention SDIS								
46	VI MERCEDES UNIMOG		AE-541-YH	MERCEDES	UNIMOG	Gazole	15/06/1987	54 237
47	VI RENAULT ECHELLE		4058VB45	RENAULT	M200	Gazole	17/06/1992	59 200
48	VI RENAULT JS00 B1		FG-118-ZR	RENAULT	JS00 B1	Gazole	13/09/1991	53 264
49	VI RENAULT JS00 B1		CC-949-YP	RENAULT	JS00 B1	Gazole	19/06/1992	30 250
50	VI RENAULT M180		4405VB45	RENAULT	M180	Gazole	19/06/1992	63 231
51	VI RENAULT M200		AL-167-LE	RENAULT	M200	Gazole	13/05/1991	72 826
52	VI RENAULT MASTER		8115TH45	RENAULT	MASTER	Gazole	30/06/1989	75 445
53	VI RENAULT MASTER		2449TP45	RENAULT	MASTER	Gazole	20/06/1990	103 217
54	VI RENAULT MASTER		9481TW45	RENAULT	MASTER	Gazole	05/09/1991	132 170
55	VI RENAULT MASTER		3368VJ45	RENAULT	MASTER	Gazole	01/10/1993	103 217
56	VI RENAULT S170		2282TP45	RENAULT	S170	Gazole	19/06/1990	33 830
57	VI RENAULT S170		687-TX-45	RENAULT	S170	Gazole	13/09/1991	25 000
Autres engins et matériels								
58	TRACT. RENAULT ERGOS	24503	5120WN45	RENAULT	ERGOS	Gazole	28/04/1998	7800 HEURES
59	TRACT. RENAULT ERGOS		6406XD45	RENAULT	ERGOS	Gazole	05/05/2000	9860 HEURES
60	CITERNE CARBURANT	46003	520-WG-45	DAUDIN	751		17/03/1997	NEANT
61	CITERNE CARBURANT	56004	521-WG-45	DAUDIN	751		17/03/1997	NEANT
62	CITERNE CARBURANT	36005	5290XG45	DAUDIN	1001V		05/10/2000	NEANT
63	CITERNE CARBURANT		1844XH45	DAUDIN	1001V		09/11/2000	NEANT
64	REMORQUE PANNEAUX	28005	9052XG45	DAUDIN	751D		24/10/2000	NEANT
65	REMORQUE FLR	58201	AH-276-PM	TRIGANO	750		21/12/2009	NEANT
66	REMORQUE FLR	38204	BS-381-AM	TRIGANO	750		27/07/2011	NEANT
67	BROYEUR DE BRANCHES			JUNKKARI	HJ10 GT			NEANT
68	PONT ELEVATEUR 4 COLONNES			OMCN	force de levage 3T500		ANNEE 2000	NEANT
69	PONT ELEVATEUR 4 COLONNES			POWERSTAT	force de levage 5T000		Année 1997	NEANT
70	PONT ELEVATEUR 2 COLONNES			RAVAGLIOLI	force de levage 3T000		Année 1995	NEANT
71	POTENCE A REVOLUTION			BOUYER MANUTENTION	force de levage 2T000		Année 1994	NEANT
72	BENNE DE CAMION			MARREL			Année 2005	NEANT
73	BENNE DE CAMION			MARREL			Année 2005	NEANT
74	LOT DE FERAILLE DIVERSE							1T500

Article 3 : Les véhicules et les équipements réservés à la vente aux professionnels seront cédés via les enchères publiques du Service des Domaines de la Direction des Services Fiscaux au profit du Département du Loiret.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 77 – article 775.

Article 3 : Les véhicules et les équipements réservés à la vente aux professionnels seront cédés via les enchères publiques du Service des Domaines de la Direction des Services Fiscaux au profit du Département du Loiret.

Article 4 : Les recettes correspondantes seront imputées sur le chapitre 77 – article 775.

A 04 - Convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret pour la réalisation de plans architecturaux et de levés topographiques dans les bâtiments et sur les emprises foncières

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention constitutive d'un groupement de commandes entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et le Département du Loiret.

A 05 - Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les prestations de maintenance des équipements techniques du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret et du Département du Loiret, et leurs dépendances

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention telle qu'annexée à la présente délibération sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer la convention de groupement de commandes entre le Département du Loiret et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret.

COMMISSION DU LOGEMENT ET DE L'INSERTION

B 01 - Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées 2018/2023 (PDALHPD) - Projet de convention d'animation du Plan avec l'ADIL-EIE 28-45

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Une subvention de 28 000 € est attribuée à l'ADIL pour l'année 2021 avec la modalité de versement F2 (versement en 2 fois, 80 % à la signature et 20 % à la fin de la convention) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

La dépense sera imputée sur le chapitre 11, nature 611, fonction 72, action A0406101 du budget départemental 2021.

Article 3 : Les termes de la convention d'animation avec l'ADIL du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sont approuvés. Monsieur le Président est autorisé à signer ledit document tel qu'annexé à la présente délibération.

B 02 - L'insertion par le Logement

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer au titre des crédits logement pour l'année 2021, les subventions ci-dessous qui seront octroyées selon les modalités de versement F1 (versement unique) pour l'AHU au titre de l'appartement pédagogique et de versement F2 (versement en 2 fois, 80 % - 20 %) pour les autres actions (aide à la médiation locative avec l'AHU et l'appartement pédagogique du PIMMS), conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Thème / sous thème	Structure	Intitulé de l'action	Objectifs 2021 retenus	Subvention 2021 décidée
Logement	AHU	Aide à la médiation locative	Subvention pour un montant de 4 920 € correspondant à un conventionnement pour 10 logements en sous-location en 2021 sur le territoire de l'Ouest orléanais (hors Orléans Métropole)	4 920 €
	AHU	Appartement pédagogique	Subvention pour un montant de 1 500 € correspondant au public issu de la grande couronne orléanaise et plus spécifiquement de l'Ouest du territoire	1 500 €
	PIMMS	Appartement pédagogique	Subvention pour un montant de 4 000 €	4 000 €

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget départemental 2021, de la manière suivante :

Thème de la demande de subvention	Clé d'imputation	Chapitre	Nature	Fonction	Action	Montant décidé
Logement	D24696	65	6556	58	A0406101	10 420 €

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions correspondantes à la décision prise dans le cadre de la présente délibération, sur la base des modèles de conventions types adoptés par le Conseil Général lors de sa Session du 9 au 12 décembre 2008 (délibération n°C02).

B 03 - Accès à l'autonomie sociale

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer, au titre des crédits « Fonds d'Aide aux Jeunes » pour l'année 2021, les subventions suivantes qui seront octroyées selon la modalité de versement F2 (versement en deux fois, 80 % - 20 %), conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier :

Thème / sous thème	Structure	Intitulé de l'action	Objectifs 2021 retenus	Subvention 2021 décidée
Actions d'accompagnement FAJ	LES ATELIERS DE LA PAÉSINE	Ateliers d'expression et de communication	Accueil et suivi de 8 jeunes de 18 à 25 ans, en difficulté, déscolarisés, résidents en dehors de la Métropole d'Orléans comprenant la réalisation de 703 heures d'accompagnement collectif (environ 88 heures par jeune selon les situations), 60 heures d'accompagnement individuel, 50 entretiens.	4 154 €
Actions d'accompagnement FAJ	LES ATELIERS DE LA PAÉSINE	Bilan et perspectives professionnelles	Accueil et suivi de 10 jeunes âgés de 18 à 25 ans, rencontrant des difficultés d'accès à la formation professionnelle qualifiante, à l'emploi et déscolarisés, comprenant la réalisation de 386 heures d'intervention des référents de l'association sur la commune de Saint Ay, ainsi que la réalisation de 1 750 heures d'accompagnement collectif, 50 heures d'accompagnement individuel et 100 entretiens.	15 300 €

Article 3 : Il est décidé d'attribuer, au titre des crédits de subvention de la politique « Personnes en difficulté » pour l'année 2021, les subventions suivantes qui seront octroyées selon la modalité de versement F2 (versement en deux fois, 80 % - 20 %), conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, excepté les subventions accordées aux associations Cultures du cœur, Alisa, Alcool Dépendance Danger, versées selon la modalité F1 (versement unique) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Thème / sous thème	Structure	Intitulé de l'action	Objectifs 2021 retenus	Subvention 2021 décidée
Personnes en difficulté : Structures et actions à visée préventive	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Carré Rouge Mobile	Subvention de fonctionnement pour le Carré Rouge Mobile.	8 000 €
	RESTAURANTS DU COEUR	Centres de distribution d'aide alimentaire	Subvention de fonctionnement.	30 000 €
	SECOURS POPULAIRE	Lutte contre la pauvreté et l'exclusion	Subvention de fonctionnement.	25 000 €
	BANQUE ALIMENTAIRE DU LOIRET	Distribution d'aide alimentaire aux plus démunis par l'intermédiaire des partenaires	Subvention de fonctionnement.	19 000 €
	IMANIS	Accueils de jour Montargis, Pithiviers et Gien	Subvention de fonctionnement pour les trois accueils de jour.	33 000 €
	RELAIS ORLEANAIS	Accueil de jour Orléans	Subvention de fonctionnement pour l'accueil de jour.	52 000 €
	CULTURES DU COEUR	Actions en faveur de l'insertion sociale par l'accès à la culture, au sport et aux loisirs	Subvention de fonctionnement.	3 000 €
	ALCOOL DÉPENDANCE DANGER	Aide aux malades alcooliques et à leurs familles	Subvention de fonctionnement.	300 €
	ALISA	Abstinentes, Libres Indépendants, Sans Alcool	Subvention de fonctionnement.	300 €
Personnes en difficulté : Structures et actions à visée curative	LEA	Accompagnement des bénéficiaires du RSA en grande difficultés	Accueil et suivi de 40 bénéficiaires du RSA comprenant la réalisation de 540 heures d'accompagnement individuel et 1 500 heures d'accompagnement collectif. La subvention est conditionnée à l'engagement d'une action expérimentale en lien avec un collectif d'IAE et à la réalisation d'un travail de réseau avec les acteurs impliqués.	45 000 €
	ADAGV	Accompagnement social global	Accueil et suivi de 250 personnes, dont 200 bénéficiaires du RSA, rencontrant des difficultés sociales globales, domiciliés à l'ADAGV et/ou stationnant sur le territoire de la MDD d'Orléans sur la période du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021.	80 000 €

	INITIATIVES ET DEVELOPPEMENT	Soutien et accompagnement des bénéficiaires du RSA dans leur parcours d'insertion socioprofessionnelle	Accueil et suivi de 50 bénéficiaires du RSA et réalisation de 600 heures d'accompagnement individuel, 250 heures d'accompagnement collectif et 160 heures de suivi administratif.	26 000 €
	INTERSTICE	Accueil, accompagnements et médiations psychologiques auprès des bénéficiaires du RSA et de leurs référents	Accueil et suivi de 65 bénéficiaires du RSA, réalisation de 1 030 heures d'accompagnement individuel incluant les temps d'entretiens partagés (accueils ou entretiens collectifs avec la personne et son référent, relation avec les partenaires), 45 heures d'intervention auprès de partenaires (travailleurs sociaux intervenant dans le champ de la santé, les professionnels de l'IAE et de l'accompagnement vers le logement) et 15 heures consacrées au soutien et/ou la médiation auprès de professionnels engagés dans des accompagnements de personnes ou de familles suivies par Interstice.	75 000 €
	PLEYADES	Accueil et accompagnement social, socio-professionnel, individuel et collectif en direction des bénéficiaires du RSA	Accueil et suivi de 54 personnes bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation de 760 heures d'accompagnement individuel, 850 heures d'accompagnement collectif dans le cadre des ateliers et du module « Accès emploi et droits sociaux » et 2 500 heures d'accueil permanent.	110 000 €
	LES ATELIERS DE LA PAËSINE	Lieu de remobilisation et de redynamisation socioprofessionnelle	Accueil et suivi de 18 bénéficiaires du RSA en accompagnement individuel, 23 bénéficiaires du RSA dans le cadre des entrées et sorties permanentes et enfin 10 bénéficiaires du RSA dans le cadre du module collectif, comprenant la réalisation de 168 heures d'accompagnement individuel et 4 000 heures d'accompagnement collectif (1 750 heures pour le module collectif et 2 250 heures pour le module d'entrées et sorties permanentes).	40 455 €
	ESPACE	Accompagnement social et ou professionnel des bénéficiaires du RSA	Accueil et suivi de 70 bénéficiaires du RSA, comprenant la réalisation d'au moins 2 558 heures d'accompagnement, hors accueil et secrétariat.	114 000 €

Article 4 : Les dépenses seront imputées sur le budget départemental 2021, de la manière suivante :

Thème de la demande de subvention	Clé d'imputation	Chapitre	Nature	Fonction	Action	Montant décidé
Fonds d'Aide aux Jeunes	D24707	65	6556	58	A0407104	19 454 €
Personnes en difficulté	D24701	65	6574	58	A0407102	661 055 €

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions correspondantes à la décision prise dans le cadre de la présente délibération, sur la base des modèles de conventions types adoptées par le Conseil Général lors de sa Session du 9 au 12 décembre 2008 (délibération n°C02).

COMMISSION DE L'ENFANCE, DES PERSONNES ÂGÉES ET DU HANDICAP

C 01 - Le Département accompagne dans leur vie les personnes âgées et les personnes handicapées

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'allouer, au titre des crédits de subventions à caractère social et médico-social, pour l'année 2021, les subventions suivantes :

Thème	Sous Thème	Dénomination	Objet de la demande	Subvention décidée	Code RBF (modalités de versement)
Personnes Handicapées					
Subventions handicap					
		<i>IMANIS Gem Bouge</i>		7 100 €	F1
			Subvention de Fonctionnement		
		<i>La Cap Bannier</i>		4 500 €	F1
			Subvention de Fonctionnement		
		<i>L'étape solognote</i>		2 000 €	F1
			Subvention de Fonctionnement		
		<i>Le théâtre de Céphyse</i>		800 €	F1
			Subvention de Fonctionnement		
		<i>UNAFAM</i>		2 800 €	F1
			Subvention de Fonctionnement		
		<i>Des rêves pour Yanis</i>		2 976 €	F1
			Subvention pour une action spécifique		
Tous publics					
Subventions santé					
		<i>UDADSB45</i>		2 600 €	F1
		<i>UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS POUR LE DONG DU SANG BENEVOLE</i>			
			Subvention de Fonctionnement		

Article 3 : Les dépenses liées seront imputées de la manière suivante sur le budget départemental 2021 :

Domaine	Thème de demande de subvention (dispositif)	Intitulé de l'action	Chapitre	Nature	Fonction	Action	Montant décidé
Personnes handicapées	Subvention Handicap	Aides dispositifs extra légaux	65	6574	52	B0204101	20 176 €
Tous publics	Subvention santé	Accompagner les personnes dépendantes à domicile	65	6574	53	B0102106	2 600 €

Article 4 : Il est décidé d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à signer les conventions correspondantes aux décisions prises dans le cadre de la présente délibération, sur la base des modèles de conventions types adoptés par le Conseil Général lors de sa Session du 9 au 12 décembre 2008 (délibération C02).

C 02 - Demandes de subventions d'associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance et formulées auprès de la Direction Petite Enfance - Enfance Famille

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer, au titre des crédits de subventions à caractère social et médico-social, pour l'année 2021, les subventions suivantes :

Dénomination	Subvention décidée	Code RBF Modalités de versement
FONDATION LA VIE AU GRAND AIR	41 815 €	F2
LSM LIEN SOCIAL ET MEDIATION	6 000 €	F1
AFALPE ASSOCIATION DES FAMILLES D'ACCUEIL DU LOIRET POUR L'ENFANCE	3 000 €	F1
PARENTELE	50 000 €	F2
AIDPAHI LE PETIT PONT	7 700 €	F1
L'ACHEMINEE	7 700 €	F1
AMA LAEP LE CHÂTEAU DE SABLE	6 000 €	F1
AMA ASSOCIATION MONTARGOISE D'ANIMATION	1 154 €	F1
ASSOCIATION JONATHAN PIERRES VIVANTES ANTENNE DU LOIRET	500 €	F1
MAISON SAINT EUVERTE	2 000 €	F1
ECOLE DES PARENTS ET EDUCATEURS DU LOIRET EPE	900 €	F1
CROIX ROUGE FRANCAISE	12 000 €	F2
RESIDENCES JEUNES ACACIAS COLOMBIER	175 000 €	F2
CIDFF	15 500 €	F2
AJLA (Association des Jeunes du Laos et leurs Amis)	10 000 €	F1
UDAF 45	19 300 €	F2
TOTAL	358 569 €	

Article 3 : Les dépenses liées seront imputées de la manière suivante sur le budget départemental 2021 :

Domaine	Thème de demande de subvention	Intitulé de l'action	Chapitre	Nature	Action	Montant décidé
Petite Enfance - Enfance Famille	Subvention A.S.E / F.J.T.	Financer des actions sur la parentalité, de prévention, de médiation familiale	65	6574	B0401601	346 569 €
Petite Enfance - Enfance Famille	Subvention Action spécifique MNA	Action spécifique Mineurs Non accompagnés	65	6574	B0403209	12 000 €

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer les conventions correspondantes sur la base des modèles de conventions types adoptés lors de la Session du 9 au 12 décembre 2008 (délibération CO2).

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES, DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

D 01 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 3) : vote des dossiers de demandes de subvention 2021 de l'appel à projets communal, de la 1^{ère} campagne pour les communes à faible population et du volet 3 ter sur routes départementales

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 26 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer des subventions aux collectivités énumérées aux tableaux figurant en annexe à la présente délibération.

Article 3 : Il est décidé d'affecter les 242 opérations liées au volet 3 communal sur l'AP 20-G0402201-APDPRPS pour un montant total de 7 971 844,53 €.

Article 4 : Il est décidé d'affecter les 80 opérations liées au volet 3 bis (communes à faible population) sur l'AP 20-G0402202-APDPRPS pour un montant total de 414 490,60 €.

Article 5 : Il est décidé d'affecter les 34 opérations liées au volet 3 ter (routes départementales) sur l'AP 18-G0402203-APDPRPS pour un montant total de 1 015 859,60 €.

Article 6 : Il est décidé d'abonder de 49 429 € la subvention votée afin de clôturer le dossier des annuités d'emprunt de la Communauté de Communes du Pithiverais, avec une affectation au volet 3 bis (communes à faible population) sur l'AP 20-G0402202-APDPRPS.

D 02 - Mobilisation du Département en faveur des territoires (volet 2) - Contrats départementaux de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), de la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne (3CBO), d'Orléans Métropole et de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 26 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 455 300 € à la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du Loing (AME), avec la modalité de versement I3 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour l'opération « aménagement d'un stand de tir à Amilly », projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat ;
- 124 800 € à la Commune de Châlette-sur-Loing, avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour l'opération « création d'une voirie d'accès à la piscine de Châlette-sur-Loing », projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de l'AME et à l'avenant n°1 au contrat ;

- 65 000 € à la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouane (3CBO), avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour la création d'une micro-crèche à Bazoches-sur-le-Betz, projet inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la 3CBO ;
- 869 882 € à Orléans Métropole avec la modalité de versement I3 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour le projet « L'O – Centre Aqualudique », suite à ses demandes écrites des 25 novembre et 10 décembre 2020, en remplacement du projet la « Vinaigrerie », inscrit au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire d'Orléans Métropole ;
- 150 000 € à la Communauté de communes des Terres du Val de Loire, avec la modalité de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, pour l'opération « reconstruction d'une déchèterie intercommunale sur la commune de Cléry-Saint-André », projet inscrit à l'avenant n°1 au contrat départemental de soutien aux projets structurants du territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Article 3 : Il est décidé d'affecter les opérations correspondantes 2017-03427, 2020-03274, 2020-03258, 2020-03551 et 2020-03091 sur l'autorisation de programme 16-G0402101-APDPRPS du budget départemental 2021.

D 03 - Manifestation agricole (politique E01) : demande de subvention

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 25 voix pour et 1 abstention.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer aux Jeunes Agriculteurs du Loiret une subvention d'un montant maximum de 1 000 € pour l'organisation d'une campagne de communication « Pendant les fêtes mangeons Loiret », qui s'est déroulée sur les réseaux sociaux du 1^{er} au 25 décembre 2020, avec la modalité de versement F1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier et imputer cette dépense (opération 2021-00671) sur le chapitre 65, nature 6574, de l'action E0101202 du budget départemental 2021.

D 04 - Une politique de soutien à la Marine de Loire : demande de subvention

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 26 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention à l'association « Confrérie Les Fis d'Galarne », au titre de la politique départementale de la Marine de Loire, d'un montant maximum de 15 000 € pour la construction d'une toue cabanée et d'un montant maximum de 7 267 € pour son équipement, avec les modalités de versement I2 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, et imputer ces dépenses (opérations 2021-00669, 2021-00671) sur le chapitre 204, nature 20421, de l'action D0303302 du budget départemental 2021.

D 05 - Développement touristique du Loiret : soutien du Département aux animations touristiques du "Loiret au fil de l'eau"

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 26 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver le lancement d'un appel à projets 2021 pour la valorisation et l'animation de « Loiret au fil de l'eau » et son règlement tel qu'annexé à la présente délibération.

D 06 - Le Département encourage l'action culturelle de proximité : Subventions culturelles

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer au titre du programme C-01-03 « Valoriser le patrimoine et les pratiques culturelles » des subventions d'un montant de 1 079 487 €, aux bénéficiaires ci-après :

Grand organisme de production

Dénomination	2591 - CENTRE NATIONAL DE CREATION ORLEANS LOIRET (CADO) - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00419 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		653 498 €

Structures conventionnées

Dénomination	2410 - THEATRE DE LA TETE NOIRE - SARAN Canton d'ORLEANS 3	
Objet de la demande	2021-00128 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		34 560 €

Dénomination	2614 - CLIN D'OEIL COMPAGNIE - SAINT-JEAN-DE-BRAYE Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00247 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		30 000 €

Dénomination	4398 - TU CONNAIS LA NOUVELLE - SAINT-JEAN-DE-BRAYE Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00385 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		20 780 €

Dénomination	8559 - CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D'ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00284 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		59 350 €

Dénomination	9153 - FOUS DE BASSAN - BEAUGENCY Canton de BEAUGENCY	
Objet de la demande	2021-00008 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		22 100 €

Dénomination	2782 - THEATRE DE L'ESCABEAU - BRIARE Canton de GIEN	
Objet de la demande	2021-00389 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		22 500 €

Structures conventionnées (autres activités)

Dénomination	4398 - TU CONNAIS LA NOUVELLE - SAINT-JEAN-DE-BRAYE Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00388 - subvention pour l'organisation de la Fête de la Nouvelle et du 11 ^{ème} Prix Bocace au château de Chamerolles le 14 juin 2021	Décision
		4 500 € + 2 500 € (prix)

Dénomination	2782 - THEATRE DE L'ESCABEAU - BRIARE Canton de GIEN	
Objet de la demande	2021-00390 - subvention pour l'organisation du 15 ^{ème} festival de l'Escabeau	Décision
		5 000 €

Patrimoine

Dénomination	8459 - ACADEMIE D'ORLEANS SCIENCES BELLES LETTRES ET ARTS - ORLEANS Canton d'ORLEANS 1	
Objet de la demande	2021-00126 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 500 €

Musique - Enseignement

Dénomination	1247 - UDESMA - BOU - Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00245 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		40 000 €

Dénomination	36355 - HARPENSEMBLE - ORLEANS - Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00391 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		810 €

Musique - Orchestre

Dénomination	9655 - MUSIQUE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS - JARGEAU Canton de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	
Objet de la demande	2021-00006 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		3 000 €

Manifestations musicales

Dénomination	7746 - ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00399 - subvention pour l'organisation du 9 ^{ème} concours international de piano d'Orléans junior "Brin d'Herbe"	Décision
		10 000 €

Dénomination	7746 - ORLEANS CONCOURS INTERNATIONAL - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00403 - subvention pour l'organisation des matinées du piano et des rencontres musicales	Décision
		6 280 €

II - Fonds de soutien départemental aux structures culturelles de proximité :

Patrimoine

Dénomination	2224 - COMPAGNONS DE LA CHATELLENIE - YEVRE-LE-CHATEL Canton de MALESHERBES	
Objet de la demande	2021-00009 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		670 €

Dénomination	3705 - FRANCE ETATS UNIS - SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE Canton de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	
Objet de la demande	2021-00021 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		500 €

Dénomination	64490 - GRAH SOLOGNE - LAMOTTE-BEUVRON - LOIR-ET-CHER	
Objet de la demande	2021-00254 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021 (édition en 2021 d'un bulletin "Sologne du Loiret" dans la collection "La Sologne et son passé")	Décision
		950 €

Dénomination	1261 - SOCIETE ARCHEOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLEANAIS ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00007 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 300 €

Théâtre - Compagnies professionnelles

Dénomination	2963 - EFFIGIE(S) THEATRE (EX COMPAGNIE DU FAUX COL) - MEUNG-SUR-LOIRE Canton de MEUNG-SUR-LOIRE	
Objet de la demande	2021-00361 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		5 000 €

Dénomination	20623 - THEATRE DES VALLEES - TRIGUERES Canton de COURTENAY	
Objet de la demande	2021-00288 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 700 €

Dénomination	2616 - THEATRE DU MASQUE D'OR - VIMORY Canton de MONTARGIS	
Objet de la demande	2021-00265 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		15 200 €

Dénomination	4671 - THEATRE DE L'IMPREVU - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00198 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		6 650 €

Dénomination	51358 - ASSOCIATION AURACHROME THEATRE - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00392 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		2 135 €

Dénomination	51873 - ASSOCIATION DIS RACONTE - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00376 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 500 €

Dénomination	63271 - LES MECANOS DE LA GENERALE - BOU Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00093 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		2 565 €

Dénomination	71929 - THEATRE CHARBON - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00270 - subvention pour le fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		6 000 €

Dénomination	2613 - COMPAGNIE THEATRALE AMEEDÉ BRICOLO - ORLEANS Canton d'ORLEANS 1	
Objet de la demande	2021-00365 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		2 850 €

Dénomination	1248 - ASSOCIATION THEATRE AUJOURD'HUI ORLEANS Canton d'ORLEANS 1	
Objet de la demande	2021-00020 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 200 €

Dénomination	76784 - ASSOCIATION POUPETTE ET COMPAGNIE - SANDILLON Canton de SAINT-JEAN-LE-BLANC	
Objet de la demande	2021-00363 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 500 €

Dénomination	78335 - ASSOCIATION MATULU - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00379 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 500 €

Dénomination	51459 - COMPAGNIE DU CHAT PITRE - SAINT-DENIS-EN-VAL Canton de SAINT-JEAN-LE-BLANC	
Objet de la demande	2021-00393 - subvention pour l'organisation d'une journée "théâtre pour tous" le 19 mars 2021 à SAINT-DENIS-EN-VAL	Décision
		500 €

Dénomination	73874 - COMPAGNIE ILLICO ECHO - SCEAUX-DU-GATINAIS - Canton de COURTENAY	
Objet de la demande	2021-00292 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 000 €

Dénomination	35256 - LE THEATRE DES MINUITS - LA NEUVILLE-SUR-ESSONNE Canton de MALESHERBES	
Objet de la demande	2021-00377 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		9 000 €

Théâtre amateur

Dénomination	82963 - ESCABEAU PEPINIERE THEATRALE JEUNE COMPAGNIE - BRIARE Canton de GIEN	
Objet de la demande	2021-00407 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 500 €

Dénomination	82860 - LA TETE NOIRE LA COMPAGNIE - SARAN - Canton d'ORLEANS 3	
Objet de la demande	2021-00135 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 500 €

Dénomination	83008 - LES VAGUES TRANQUILLES - CHEMAULT - BOISCOMMUN Canton de MALESHERBES	
Objet de la demande	2021-00457 - subvention pour l'organisation du festival Chemo-chantiers les 28 et 29 août 2021	Décision
		2 000 €

Danse

Dénomination	70068 - COMPAGNIE LES YEUX GRANDS FERMES - ORLEANS - Canton d'ORLEANS 2	
Objet de la demande	2021-00290 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 1 000 €

Musique - Enseignement

Dénomination	3623 - ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES JEUNESSES MUSICALES DE FRANCE DU LOIRET - SAINT-DENIS-EN-VAL Canton de SAINT-JEAN-LE-BLANC	
Objet de la demande	2021-00092 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 7 700 €

Musique - Orchestres

Dénomination	25226 - ORLEANS CONCERTS - Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00547 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 23 000 €

Dénomination	9239 - OPUS 45 ORCHESTRE SYMPHONIQUE - CHECY Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00124 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 1 330 €

Dénomination	3023 - LES VIOLONS D'INGRES - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00026 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 2 700 €

Dénomination	30727 - ASSOCIATION L'ANTIROUILLE - ORLEANS Canton d'ORLEANS 1	
Objet de la demande	2021-00343 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 30 000 €

Manifestations musicales

Dénomination	10242 - ASSOCIATION DEFI – ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00131 - subvention pour l'organisation du Festival "Un autre Monde" au Parc Pasteur à Orléans en août 2021	Décision 2 000 €

Dénomination	82964 - AKOUSTHEA - ORLEANS Canton d'ORLEANS 1	
Objet de la demande	2021-00408 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 1 500 €

Chorales et ensembles vocaux

Dénomination	1343 - FEDERATION A COEUR JOIE DES CHORALES DE L'ORLEANAIS - INGRE - Canton de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	
Objet de la demande	2021-00255 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 850 €

Dénomination	14965 - CHORALE ARC EN CIEL - CHECY Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00186 - subvention pour l'organisation d'un rassemblement de chorales le 30 mai 2021	Décision
		494 €

Dénomination	18647 - CHORALE LA GALIOTE - CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE Canton de CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE	
Objet de la demande	2021-00025 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		494 €

Dénomination	20980 - CHORALE LA SARANADE - SARAN Canton d'ORLEANS 3	
Objet de la demande	2021-00257 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		494 €

Dénomination	21962 - CHORALE LA CANTARELLE - SAINT-JEAN-DE-BRAYE Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00016 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		332 €

Dénomination	24032 - SCHORALIA REGION CENTRE BOURGES HORS LOIRET	
Objet de la demande	2021-00015 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		2 565 €

Dénomination	24777 - CHORALE DE GIEN Canton de GIEN	
Objet de la demande	2021-00191 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		494 €

Dénomination	27703 - ASSOCIATION LES DJINNS - MONTARGIS Canton de MONTARGIS	
Objet de la demande	2021-00125 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		332 €

Dénomination	30015 - ASSOCIATION AU FIL DE LOIRE - ORLEANS Canton d'ORLEANS 2	
Objet de la demande	2021-00012 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		494 €

Dénomination	3022 - CHŒUR ORLEANS VAL DE LOIRE - ORLEANS Canton d'ORLEANS 4	
Objet de la demande	2021-00252 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		494 €

Dénomination	36356 - ASSOCIATION LA PIE CHORUS - SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN Canton d'OLIVET	
Objet de la demande	2021-00250 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 332 €
Dénomination	60016 - CHORALE MUSIQUE AU LOING - MONTARGIS Canton de MONTARGIS	
Objet de la demande	2021-00091 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €
Dénomination	60021 - CHORALE SYNTONIE - ARDON Canton de LA-FERTE-SAINT-AUBIN	
Objet de la demande	2021-00200 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €
Dénomination	71825 - VOXOI - SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE Canton de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	
Objet de la demande	2021-00256 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €
Dénomination	8888 - ENSEMBLE VOCAL ANONYMUS - ORLEANS Canton d'ORLEANS 2	
Objet de la demande	2021-00195 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €
Dénomination	8807 - CHORALE L'AIR DU TEMPS BAZOCHES-LES-GALLERANDES Canton de PITHIVIERS	
Objet de la demande	2021-00123 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €
Dénomination	79956- ASSOCIATION LE CHANT DES DRYONS - DRY Canton de BEAUGENCY	
Objet de la demande	2021-00261 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 332 €
Dénomination	79962- CHORALE CHANTEMAUVES - MEUNG-SUR-LOIRE Canton de MEUNG-SUR-LOIRE	
Objet de la demande	2021-00262 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €
Dénomination	5031 - LA VILLANELLE - BEAUGENCY Canton de BEAUGENCY	
Objet de la demande	2021-00260 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 332 €
Dénomination	9513 - CHORALE CANTATE - LA-CHAPELLE-SAINT-MESMIN Canton de SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE	
Objet de la demande	2021-00197 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €
Dénomination	20961 - CHORALE CHANTEMROY - SEMOY Canton de SAINT-JEAN-DE-BRAYE	
Objet de la demande	2021-00251 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision 494 €

Dénomination	3021 - ENSEMBLE VOCAL LA SARABANDE - ORLEANS Canton d'ORLEANS 2	
Objet de la demande	2021-00259 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		494 €

Dénomination	8810 - CHORALE LE LUDION - OLIVET Canton d'OLIVET	
Objet de la demande	2021-00107 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		494 €

Animations diverses

Dénomination	51189 - CA MONTARGOISE ET RIVES DU LOING - MONTARGIS Canton de MONTARGIS	
Objet de la demande	2021-00249 - subvention pour l'organisation du Festival jeune et public "Plein les Mirettes"	Décision
		2 500 €

Dénomination	31753 - ASSOCIATION VAL DE LIRE - BEAUGENCY Canton de BEAUGENCY	
Objet de la demande	2021-00122 - subvention pour l'organisation du 36 ^{ème} salon du livre jeunesse du 9 au 11 avril 2021	Décision
		4 180 €

Dénomination	7737 - UNION POUR LA CULTURE POPULAIRE EN SOLOGNE - LA-MAROLLE-EN-SOLOGNE - LOIR-ET-CHER	
Objet de la demande	2021-00094 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 500 €

Dénomination	8874 - U T L DE PITHIVIERS Canton de PITHIVIERS	
Objet de la demande	2021-00023 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		500 €

Dénomination	8871 - U T L DE GIEN - Canton de GIEN	
Objet de la demande	2021-00357 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		500 €

Dénomination	80412 - LES ARTISTES DES ARTELIERS - SAINT-JEAN-LE-BLANC Canton de SAINT-JEAN-LE-BLANC	
Objet de la demande	2021-00267 - subvention pour la fête du manège au Parc Pasteur dans le cadre du festival « Un Autre Monde » les 28 et 29 août 2021	Décision
		500 €

Dénomination	81567 - LES CROQUEURS DE PAVES - CHALETTE-SUR-LOING Canton de CHALETTE-SUR-LOING	
Objet de la demande	2021-00285 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		1 000 €

Dénomination	81568 - CHAPITRE 2 - ORLEANS Canton d'ORLEANS 2	
Objet de la demande	2021-00246 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		2 000 €

Dénomination	73328 - PITHIVIERS FAIT SON CINEMA - PITHIVIERS Canton de PITHIVIERS	
Objet de la demande	2021-00154 - subvention de fonctionnement pour l'année 2021	Décision
		500 €

Article 3 : Les subventions attribuées sont réparties et imputées en fonction de leur nature ainsi :

Au titre de l'action C-01-03-303 « Subventions accompagnement structures culturelles » :

- attribuer des subventions pour un montant total de 1 079 487 € aux bénéficiaires détaillés ci-dessus.

Les subventions seront réparties et imputées en fonction de leur nature ainsi :

- au titre de l'action C01-03-303 « Subvention accompagnement structures culturelles » - AEDPRAS : 842 788 € sur le chapitre 65, nature 6574.

Ces subventions feront l'objet d'un versement en deux fois (code F2) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier aux structures suivantes : CADO, CCNO, Clin d'œil Compagnie, Les fous de Bassan, Théâtre de la Tête noire, Théâtre de l'Escabeau et Tu connais la nouvelle.

- aides aux associations : 231 699 € sur le chapitre 65, nature 6574 ;
- aides aux communes : 2 500 € sur le chapitre 65, nature 65734.

Ces subventions feront l'objet :

- d'un versement en deux fois (code F2) pour les structures conventionnées suivantes : Tu connais la nouvelle (prix Boccace), UDESMA, Orléans concerts, association L'Antirouille ;
- d'un unique versement (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier pour les autres structures.

Au titre de l'action C-01-03-306 « Activités culturelles organisées par le Département » : 2 500 € sur le chapitre 67, nature 6713.

Cette subvention fera l'objet d'un unique versement (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est habilité à signer tous documents relatifs aux subventions allouées.

COMMISSION DE L'EDUCATION, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

E 01 - Le Département acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret - Renouvellement de la convention relative aux modalités matérielles et financières entre la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret concernant le transport des élèves de Sury-aux-Bois vers le collège de Châteauneuf-sur-Loire

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Les termes de la convention relative aux modalités matérielles et financières entre la Région Centre-Val de Loire et le Département du Loiret concernant le transport des élèves de Sury-aux-Bois vers le collège de Châteauneuf-sur-Loire, telle qu'annexée à la présente délibération, sont approuvés.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer cette convention.

Article 4 : Il est décidé d'engager la participation financière d'un montant forfaitaire de 11 710 € TTC pour les frais de transport des collégiens entre la commune de Sury-aux-Bois et le collège de Châteauneuf-sur-Loire. Cette dépense d'un montant de 11 710 € sera imputée au chapitre 65 – nature 65511 – action F0102104 du budget départemental 2021.

E 02 - Le Département, acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret : attributions complémentaires des logements de fonction pour l'année scolaire 2020-2021

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de valider les propositions d'occupation des logements de fonction, indiquées dans le tableau en annexe de la présente délibération.

Article 3 : Le Directeur de la SEGPA du collège Etienne Dolet est autorisé à occuper par NAS le logement dédié au Principal et devra le libérer dès que le Principal demandera à y loger par NAS.

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer les arrêtés de nécessité absolue de service et la convention d'occupation précaire résultant de ces attributions.

E 03 - Le Département, acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret : détermination du montant du forfait externat des collèges privés pour 2021

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 24 voix pour et 3 absentions.

Article 2 : Il est décidé de déterminer le montant du forfait externat 2021, pour les classes des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat ainsi :

Part personnel : 471,23 €/élève pour les 80 premiers élèves,
 272,69 €/élève à partir du 81^{ème} élève,

Part matériel : 429,87 €/élève.

Article 3 : Cette dépense, répartie selon le tableau présenté en annexe à la présente délibération, d'un montant de 3 427 994,88 € est engagée sur le budget départemental 2021 et imputée au chapitre 65 - nature 65512 - action F0102106.

E 04 - Le Département, acteur incontournable de la réussite scolaire des jeunes du Loiret : versement de l'aide aux repas en faveur des élèves des collèges privés pour la période de septembre à décembre 2020 et renouvellement de la participation du Département à la restauration des collégiens du secteur privé en 2021

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 24 voix pour et 3 absentions.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention de 176 974 € aux organismes de gestion pour participer à l'aide de la restauration scolaire dans les établissements d'enseignement privés pour la période de septembre à décembre 2020, selon la répartition indiquée en annexe 1 de la présente délibération.

La dépense d'un montant de 176 974 € est imputée sur le chapitre 65 – nature 65512 – action F0102106, du budget départemental 2020.

Article 3 : Il est décidé de prolonger l'aide aux repas dans les établissements d'enseignement privé pour l'année 2021, d'approuver les termes de l'avenant-type n°4 aux conventions 2017 tel que figurant en annexe 2 de la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de chaque collège.

Cette aide sera imputée sur le chapitre 65 – nature 65512 – action F0102106, du budget départemental 2021.

E 05 - Classes de découvertes

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 885 € pour l'école Assomption Saint-Marc Saint-Aignan d'Orléans au titre des classes de découverte ;
 - 845 € pour l'école des Grands d'Autry-le-Châtel au titre du financement des classes de découverte.
- Ces subventions, d'un montant total de 2 730 €, seront rattachées au chapitre 65 - D 04475 - nature 6574 - action C0201101 du budget départemental 2021, avec la modalité de versement F1 conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est habilité à signer les conventions de partenariat et tous documents relatifs aux subventions allouées par la présente délibération.

E 06 - Le Département, partenaire essentiel des Communes et EPCI pour préserver la ressource en eau et en garantir la qualité : valoriser les milieux aquatiques - Demandes d'aides

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer une subvention à la structure porteuse d'un dossier, figurant au tableau ci-dessous, au titre de la politique départementale « préserver la ressource en eau et en garantir la qualité », volet « rivières » - section fonctionnement :

Dossier	Bénéficiaire	Objet	Montant du projet	Montant de subvention calculé	Code RBF (modalités de versement)
2021-00554	Communauté de Communes des Terres Val de Loire	Suivi et communication – Année 2021	6 838 €	1 368 €	F2
1 dossier				1 368 €	

Article 3 : Il est décidé d'affecter cette opération n°2021-00554 sur l'autorisation d'engagement 21-D0101101-AEDPRPS, aide financière aux acteurs locaux, pour un montant total de 1 368 €.

Article 4 : Il est décidé d'attribuer une subvention aux structures porteuses d'un dossier, figurant au tableau ci-dessous, au titre de la politique départementale « préserver la ressource en eau et en garantir la qualité », volet « rivières » - section investissement :

Dossier	Bénéficiaire	Objet	Montant du projet	Montant de subvention calculé	Code RBF (Modalités de versement)
2020-02763	EPAGE du Bassin du Loing	Traitement de la végétation rivulaire et d'enlèvement d'embâcles – Année 2021	132 480 €	26 496 €	12
2020-03053	Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)	Travaux de renaturation légère du lit mineur – Année 2021	116 166 €	11 616,60 €	12
2020-03087	Syndicat Mixte de l'Œuf de la Rimarde et de l'Essonne (SMORE)	Etude préalable à l'établissement du dossier unique de la DIG 2022-2026 – Année 2021	85 383 €	17 077 €	12
2021-00553	Communauté de Communes des Terres du Val de Loire	Travaux de renaturation du lit mineur et restauration de la ripisylve – Année 2021	45 900 €	4 770 €	12
4 dossiers				59 959,60 €	

Article 5 : Il est décidé affecter ces opérations n°2020-02763, n°2020-03053, n°2020-03087 et n°2021-00553 sur l'autorisation de programme 21-D0101101-APDPRPS, aide financière aux acteurs locaux, pour un montant total de 59 959,60 €.

Article 6 : Il est décidé d'approuver les termes des conventions à intervenir avec ces structures, telles qu'annexées à la présente délibération, et d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Départemental à les signer.

E 07 - Le Département, partenaire constant de tous les sportifs - Subventions aux sociétés sportives pour leurs actions d'intérêt général au titre de la saison sportive 2020-2021

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé, au titre de l'action C 03-02-2-01 « Subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de haut niveau », du budget départemental 2021, d'attribuer les subventions suivantes d'un montant total de 286 600 € :

Discipline	Intitulé de la structure	Objet de la demande	Décision
Handball	SASP FLEURY LOIRET HANDBALL	Fonctionnement du Centre de formation	141 600 €
Basket-Ball	SEMSL ORLEANS LOIRET BASKET	Fonctionnement du Centre de formation	87 000 €
		Fonctionnement de l'internat du Centre de formation	58 000 €
TOTAL			286 600 €

Ces subventions, d'un montant de 286 600 €, seront imputées sur les crédits disponibles du chapitre 65, nature 6574 et feront l'objet de deux versements successifs (code F2) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 3 : Les termes des conventions correspondantes aux subventions des actions d'intérêt général pour la SASP Fleury Loiret Handball, et la SEMSL Orléans Loiret Basket, pour la saison sportive 2020-2021, telles qu'annexées à la présente délibération, sont adoptés.

Article 4 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à signer tous les documents relatifs aux subventions allouées aux termes de la présente délibération.

E 08 - Le Département, partenaire constant de tous les sportifs - Subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de haut niveau - Subventions aux associations de haut niveau et soutien aux manifestations sportives

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé, au titre de l'action C 03-02-2-01 « Subventions de fonctionnement aux clubs sportifs de haut niveau », du budget départemental 2021, d'attribuer les subventions suivantes d'un montant de 294 500 € :

Discipline	Intitulé de la structure	Objet de la demande	Décision	Code RBF
Athlétisme	ECO CJF ATHLETISME	2021-00459 - Fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021	31 000 €	F2
Gymnastique	CERCLE PASTEUR GYMNASTIQUE	2021-00060 - Fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021	28 500 €	F2
Gymnastique	SMO GYMNASTIQUE	2021-00167 - Fonctionnement de l'association au titre de l'année 2021	100 000 €	F2
Judo et D.A.	USO LOIRET JUDO JUJITSU	2021-00217 - la mise en place d'actions de communication en faveur du Département au titre de l'année 2021	35 000 €	F2
		2021-00219 - le fonctionnement de votre association (Centre d'entraînement, actions "Judo adapté" en faveur des handicapés mentaux, "Judo et jujitsu au féminin" et "Développement du judo dans les quartiers dits prioritaires" au titre de l'année 2021)	100 000 €	F2
TOTAL			294 500 €	

Ces subventions, d'un montant de 294 500 €, seront imputées sur les crédits disponibles du chapitre 65, nature 6574 et feront l'objet de deux versements successifs (code F2) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 3 : Il est décidé, au titre de l'action C 03-02-1-05 « Subventions de fonctionnement aux comités départementaux », du budget départemental 2021, d'attribuer les subventions suivantes d'un montant de 206 150 € :

Discipline	Intitulé de la structure	Objet de la demande	Décision	Code RBF
Autre Association	1159 - COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF	2021-00557 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	18 000 €	F1
Badminton	8041 - COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON	2021-00074 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	17 000 €	F1
Basket-ball	1155 - COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET BALL	2021-00456 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	8 000 €	F1

Bowling et Sport de Quilles	29941 - COMITE DEPARTEMENTAL FFBSQ DU LOIRET	2021-00088 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	700 €	F1
Football	10938 - DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL	2021-00085 - le fonctionnement du district au titre de l'année 2021	29 900 €	F2
Handball	1151 - COMITE DU LOIRET DE HANDBALL	2021-00329 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	3 000 €	F1
Handisport	23658 - COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU LOIRET	2021-00563 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	18 000 €	F1
	23658 - COMITE DEPARTEMENTAL HANDISPORT DU LOIRET	2021-00564 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	9 000 €	F1
Judo et D.A.	8038 - COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO	2021-00232 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	13 000 €	F1
	8038 - COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO	2021-00244 - le fonctionnement du Centre Départemental d'Animation et de Perfectionnement au titre de l'année 2021	22 000 €	F1
Rugby	1219 - COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY	2021-00410 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	17 000 €	F1
Sportive et Culturelle de France	1163 - FSCF COMITE DEPARTEMENTAL DU LOIRET	2021-00447 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	700 €	F1
Sport Universitaire	4561 - COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT UNIVERSITAIRE DU LOIRET	2021-00561 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	6 400 €	F1
Tir	1167 - COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR	2021-00133 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	700 €	F1
Union Nationale du Sport Scolaire	8008 - UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE	2021-00417 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	30 000 €	F2
Union Sportive Enseignement du 1 ^{er} Degré	8012 - COMITE DEPARTEMENTAL USEP	2021-00438 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	10 250 €	F1
Karaté D.A.	8036 - COMITE DEPARTEMENTAL DE KARATE DU LOIRET	2021-00097 - le fonctionnement de votre comité au titre de l'année 2021	2 500 €	F1
TOTAL			206 150 €	

Ces subventions d'un montant de 206 150 €, seront imputées sur les crédits disponibles du chapitre 65, nature 6574 et feront l'objet de deux versements successifs (code F2) ou d'un versement unique (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 4 : Il est décidé, au titre de l'action C 03-02-1-01 « Subventions aux associations de haut niveau et soutien aux manifestations sportives », du budget départemental 2021, d'attribuer les subventions suivantes d'un montant de 695 950 € :

FONCTIONNEMENT

Discipline	Intitulé de la structure	Objet de la demande	Décision	Code RBF
Athlétisme	6385 - SARAN LOIRET ATHLETIC CLUB	2021-00022 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	15 000 €	F1
Badminton	8692 - CLTO BADMINTON	2021-00155 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	5 000 €	F1
Basket-ball	3417 - ORLEANS LOIRET BASKET ASSOCIATION	2021-00550 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	3 400 €	F1

	6384 - ES ORMES BASKET BALL	2021-00231 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	8 500 €	F1
	7979 - CMPJM BASKET INGRE	2021-00353 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	8 500 €	F1
Bowling et Sport de Quilles	29153 - BOWLING CLUB FLEURYSSOIS	2021-00258 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	500 €	F1
	61043 - FUN BOWLERS CENTRE	2021-00061 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	700 €	F1
Cyclisme	1156 - ORLEANS LOIRET CYCLISME	2021-00208 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	20 000 €	F1
	21087 - GUIDON CHALETTOIS	2021-00175 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	22 000 €	F1
	3242 - BI CLUB CHAPELLOIS	2021-00544 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	10 000 €	F1
Football	31747 - SAINT-PRYVE SAINT-HILAIRE FOOTBALL CLUB	2021-00422 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	75 000 €	F2
	32173 - UNION SPORTIVE CASTELNEUVIENNE FOOT	2021-00129 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	20 000 €	F1
	67372 - US ORLEANS LOIRET FOOTBALL	2021-00513 - le fonctionnement de votre association (Nationale 3 Masculine) au titre de l'année 2021	20 000 €	F1
	67372 - US ORLEANS LOIRET FOOTBALL	2021-00517 - le fonctionnement de votre association (Division 2 Nationale Féminine) au titre de l'année 2021	25 000 €	F2
	67372 - US ORLEANS LOIRET FOOTBALL	2021-00548 - le fonctionnement des sections sportives des lycées Voltaire et Gauguin à Orléans La Source au titre de l'année 2021	50 000 €	F2
Football Américain	3902 - USO FOOTBALL AMERICAIN LES CHEVALIERS D'ORLEANS	2021-00458 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	6 000 €	F1
Haltérophilie	14031 - CERCLE MICHELET ORLEANS HALTEROPHILIE	2021-00423 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	17 000 €	F1
Handball	12604 - CSMS HANDBALL	2021-00413 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	8 500 €	F1
	32423 - SAINT-PRYVE OLIVET HANDBALL	2021-00084 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	10 000 €	F1
	4827 - USM MONTARGIS HANDBALL	2021-00326 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	8 500 €	F1
	65320 - CJF FLEURY LOIRET HANDBALL	2021-00298 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	11 500 €	F1
	81632 - SARAN LOIRET HANDBALL	2021-00017 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021.	10 000 €	F1
Handisport	1164 - ASSOCIATION HANDISPORT ORLEANAIS	2021-00028 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021.	800 €	F1
	22053 - INTER OMNISPORTS DES SOURDS D'ORLEANS	2021-00011 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	900 €	F1

Hockey sur glace	19022 - ORLEANS LOIRET HOCKEY SUR GLACE	2021-00416 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	9 500 €	F1
Judo et D.A.	2832 - USO LOIRET JUDO JIJITSU	2021-00214 - dans le cadre du soutien aux judokas Loirétains pour la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de 2021 à TOKYO	10 000 €	F1
Rugby	27344 - UNION SPORTIVE PITHIVERIENNE RUGBY	2021-00027 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	5 000 €	F1
	2922 - RUGBY CLUB ORLEANS	2021-00543 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	30 000 €	F2
	32283 - RUGBY CLUB GIEN BRIARE	2021-00409 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	5 000 €	F1
	81885 - CHALETTE LOIRET EST RUGBY FEMINI N CLERF	2021-00196 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	2 500 €	F1
Sport Auto	50595 - ECURIE ORLEANS AUTOMOBILE	2021-00024 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	850 €	F1
Tennis	3959 - USO TENNIS	2021-00449 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	15 200 €	F1
	607 - CJF TENNIS	2021-00443 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	6 450 €	F1
	607 - CJF TENNIS	2021-00445 - le fonctionnement de votre section Paratennis au titre de l'année 2021	900 €	F1
Tennis de table	32201 - CMPJM INGRE TENNIS DE TABLE	2021-00210 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	4 750 €	F1
	3418 - USM OLIVET TENNIS DE TABLE	2021-00130 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	10 000 €	F1
	36178 - PING SAINT-JEAN 45	2021-00202 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	4 500 €	F1
Volley-ball	25402 - CJF VOLLEY BALL	2021-00018 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021.	17 000 €	F1
	2578 - NEUVILLE SPORTS VOLLEY BALL	2021-00414 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	7 000 €	F1
	32831 - ECO VOLLEY BALL	2021-00095 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	10 000 €	F1
	70570 - VOLLEY BEAUNE CLUB	2021-00406 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	8 000 €	F1
Natation	69406 - ORLEANS WATER POLO	2021-00213 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	5 000 €	F1
Planeur Ultra Léger Motorisé	32263 - ULM CLUB ORLEANS MARDIE	2021-00054 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	2 500 €	F1
TOTAL			510 950 €	

STRUCTURES DE FORMATION

Discipline	Intitulé de la structure	Objet de la demande	Décision	Code RBF
Gymnastique	CENTRE DE FORMATION SMO GYMNASTIQUE LOIRET	2021-00166 - le fonctionnement du Centre de Formation au titre de l'année 2021	6 000 €	F1
Gymnastique	CERCLE PASTEUR GYMNASTIQUE	2021-00056 - le fonctionnement du Centre Départemental d'Entraînement Permanent au titre de l'année 2021	1 500 €	F1
Handball	LIGUE DU CENTRE-VAL DE LOIRE DE HANDBALL	2021-00019 - le fonctionnement du Pôle Espoirs Féminin au titre de l'année 2021	9 000 €	F1
Badminton	CLTO BADMINTON	2021-00157 - le fonctionnement de la section Club Avenir de votre association au titre de l'année 2021	1 000 €	F1
Gymnastique	POLE ESPOIR GYMNASTIQUE RYTHMIQUE ORLEANS LOIRET CENTRE	2021-00163 - le fonctionnement du Pôle Espoir au titre de l'année 2021	16 000 €	F1
Judo et D.A.	ASSOCIATION LOIRET ORLEANS POUR LE DEVELOPPEMENT DES POLES JUDO	2021-00327 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	35 000 €	F2
Autre Association	SPORT ET Avenir ENTREPRISE	2021-00378 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	28 500 €	F2
Multisports	ECOLE PRIVEE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET SPORTIVE LOIRET ORL	2021-00432 - le fonctionnement de votre association au titre de l'année 2021	80 000 €	F2
Rugby	COMITE DEPARTEMENTAL DE RUGBY	2021-00452 - le fonctionnement du Centre d'Entraînement Labellisé au titre de l'année 2021	8 000 €	F1
TOTAL			185 000 €	

Ces subventions, d'un montant de 695 950 €, seront imputées sur les crédits disponibles du chapitre 65, nature 6574 et feront l'objet de deux versements successifs (code F2) ou d'un versement unique (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 5 : Les termes des conventions tripartites, telle que jointes en annexe à la présente délibération, entre le Département du Loiret, le Saran Loiret Cyclisme et Monsieur Valentin TABELLION, Athlète olympique, et entre le Département du Loiret, le Canoë Kayak Club d'Orléans et Monsieur Rémy BOULLE, Athlète Paralympique, sont approuvés et Monsieur le Président du Conseil Départemental est autorisé à les signer.

En application de ces conventions, Il est décidé d'attribuer, au titre de l'action C 03-02-1-01 « Subventions aux associations de haut niveau et soutien aux manifestations sportives » du budget départemental 2021, les subventions suivantes, d'un montant total de 6 000 € :

Discipline	Intitulé de la structure	Objet de la demande	Décision	Code RBF
Cyclisme	31363 - Saran Loiret Cyclisme	Convention Team 45 – Valentin TABELLION	3 000 €	F1
Canoë Kayak	26330 - Canoë Kayak Club d'Orléans	Convention Team 45 – Rémy BOULLE	3 000 €	F1

Ces subventions seront imputées sur les crédits disponibles du chapitre 65, nature 6574, fonction 32, action C 03-02-1-01 « Subventions aux associations de haut niveau et soutien aux manifestations sportives » et feront l'objet d'un unique versement (code F1) conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier.

Article 6 : Monsieur le Président du Conseil Départemental est habilité à signer tous les documents relatifs aux subventions allouées aux termes de la présente délibération, notamment les conventions constituées sous la forme approuvée par l'Assemblée départementale lors de sa Session des 28 et 29 janvier 2021.

COMMISSION DES FINANCES, DES RESSOURCES HUMAINES ET DES SERVICES SUPPORTS

F 01 - Garanties d'emprunts 2021

Délibération n° 1

Article 1 : Le rapport est adopté avec 28 voix pour.

Article 2 : Le Département du Loiret accorde sa garantie à Valloire Habitat à hauteur de 526 335 € représentant 50 % du remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 052 670 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116885.

Ce prêt est destiné **au financement de la réhabilitation de 9 logements individuels et 18 logements collectifs – opération Hippolyte Martin à La Ferté-Saint-Aubin.**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : Au cas où Valloire Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, le Département du Loiret s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Département du Loiret s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Délibération n° 2

Article 1 : Le rapport est adopté avec 28 voix pour.

Article 2 : Le Département du Loiret accorde sa garantie à Valloire Habitat à hauteur de 57 500 € représentant 50 % du remboursement d'un prêt d'un montant total de 115 000 € souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°116313.

Ce prêt est destiné à l'**acquisition/amélioration d'un logement PLUS, 1, rue Saint-Antoine à Cepoy.**

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie du Département est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Article 3 : Au cas où Valloire Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, le Département du Loiret s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Département du Loiret s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Délibération n° 3

Article 1 : Le rapport est adopté avec 28 voix pour.

Article 2 : Le Département du Loiret réitère sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au Cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Article 3 : Les caractéristiques financières du prêt transféré sont précisées ci-après :

Prêt n°1 :

- Type de prêt : PEPRO1 (ECO-prêt),
- N° du contrat initial : 1203175,
- Montant initial du prêt en euros : 256 000 €,
- Capital restant dû au 31/12/2020 : 133 726,51 €,
- Intérêts capitalisés : 4 890,91 €,
- **Quotité garantie (en %) : 50 % par le Département soit 66 863,25 € au 31/12/2020,**
- Durée résiduelle du prêt au 31/12/2020 : *6 ans, 10 mois, 1 jour (fin du prêt 01/11/2027),*
- Périodicité des échéances : annuelle,
- Index (1)/(2) : Taux fixe 1,90 %,
- Taux d'intérêt actuariel annuel à la date : 1,90 %,
- Modalité de révision : néant,
- Taux annuel de progressivité des échéances : 0,5 %.

Article 4 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 5 : Le Conseil Départemental s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

F 02 - Demandes de subvention 2021 : Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux, Association des Maires du Loiret et associations œuvrant pour le Devoir de Mémoire et le soutien aux Anciens Combattants

Article 1 : Le rapport et ses annexes sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement pour l'année 2021 aux associations figurant dans la liste ci-dessous.

Ces subventions seront soumises au code F1 des modalités de versement, conformément à l'annexe 1 du règlement budgétaire et financier, et imputées sur les natures et fonctions comptables présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom du bénéficiaire	Responsable structure	Commune	Objet de la demande	Subvention votée pour 2021	Imputation comptable
Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux	Éric DOLIGÉ	ORLEANS	Subvention d'équilibre 2021	117 000 €	chapitre 65 - nature 6574 - action G0102102

Nom du bénéficiaire	Responsable structure	Commune	Objet de la demande	Subvention votée pour 2021	Imputation comptable
Association des Maires du Loiret	Pauline MARTIN	ORLEANS	Subvention de fonctionnement 2021	150 000 €	chapitre 65 - nature 6574 - action G0401102

Nom du bénéficiaire	Responsable structure	Commune	Objet de la demande	Subvention votée pour 2021	Imputation comptable
Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes ADIRP45	Alain RIVET	OLIVET	Subvention pour l'action menée dans les établissements scolaires du Loiret en 2021	500 €	chapitre 65 - nature 6574 - action C0103305
Association Nationale de l'Ordre National du Mérite	François ROLLIN	ORLEANS	Subvention de fonctionnement 2021	500 €	chapitre 65 - nature 6574 - action C0103305

Article 3 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention de partenariat, relative notamment à l'attribution d'une subvention de 117 000 €, à intervenir entre le Département du Loiret et l'Amicale des Conseillers Généraux et Départementaux au titre de l'année 2021, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 4 : Il est décidé d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat 2020-2022 à intervenir entre le Département du Loiret et l'Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret, telle qu'annexée à la présente délibération.

Article 5 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à signer lesdites convention et avenant.

F 03 - Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Département auprès de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Loiret (ADRTL)

Article 1 : Le rapport et son annexe sont adoptés avec 27 voix pour.

Article 2 : Il est décidé d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de 3 ans de Monsieur Julien AUBRAT auprès de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRTL), telle que jointe à la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret est autorisé à signer la convention de mise à disposition pour 3 ans de Monsieur Julien AUBRAT.

F 04 - Désignations de Conseillers départementaux appelés à siéger au sein d'organismes extérieurs

Article 1 : Le rapport est adopté avec 28 voix pour.

Article 2 : Il est décidé de désigner les Conseillers départementaux suivants au sein de la Commission départementale consultative des Gens du Voyage :

- En qualité de titulaires :
 - Monsieur Christian BRAUX,
 - Monsieur Gérard DUPATY,
 - Madame Marie-Agnès COURROY,
 - Madame Nadine QUAIX.

- En qualité de suppléants :
 - Madame Anne GABORIT,
 - Madame Vanessa BAUDAT-SLIMANI,
 - Madame Denise SERRANO,
 - Monsieur Michel GUÉRIN.

Les actes administratifs publiés
dans ce recueil peuvent être consultés
à l'Hôtel du Département
15, rue Eugène Vignat – 45000 ORLEANS